

et il a exprimé ses doutes en termes vigoureux. Je ferai observer à mon très honorable ami que cette question a été discutée au cours du dernier Parlement, tant à la Chambre des communes qu'en dehors, et que le peuple semble avoir approuvé l'idée. Je crois qu'elle ne manque pas de bon. Jusqu'à présent l'effort du gouvernement du Dominion, des provinces et des municipalités a manqué de coordination. Nous avons fourni des millions aux différentes provinces sans avoir une vue d'ensemble du problème. Mon très honorable ami dit, et fort à propos, que c'est le devoir du Parlement de surveiller cette dépense, mais le Parlement ne peut s'acquitter de ce devoir que par l'intermédiaire de ses propres comités; et la différence n'est pas grande entre un comité et une commission distincte.

Je suis bien d'avis qu'une commission nationale peut avec avantage étudier la question de la répartition des chômeurs qui affluent dans la plupart de nos cités et villes. En Grande-Bretagne on ne cesse de nous demander d'accueillir les immigrants de ce pays; et l'on ne cesse aussi de préconiser la colonisation de nos terres. Mais dans tout le Canada l'idée de l'immigration, même celle venant des îles britanniques, est en défaveur; l'on craint que l'immigration augmente le nombre des chômeurs. Je me demande, toutefois, si nous ne devrions pas faire quelque chose, selon une méthode semblable à celle que l'on appliquerait à une immigration étrangère, pour placer sur des terres les chômeurs en si grand nombre dans nos cités et villes. Je ne sache pas encore que les immigrants venus d'outre-mer, soit des îles britanniques ou du continent, étaient des fils de cultivateurs. Une forte proportion l'était peut-être. Mais combien de jeunes gens et de jeunes femmes, presque tous des artisans, désiraient gagner leur vie en s'adonnant aux travaux de la terre? Je me demande si nous ne devrions pas chercher à résoudre notre problème du chômage dans le retour à la terre de ceux au moins qui sont nés et ont été élevés à la campagne. Ceux-là se comptent par milliers, j'en suis bien sûr. Il est bien évident, je crois, que même un retour de prospérité qui rétablirait la production industrielle à son maximum ne suffirait pas pour employer tous ceux qui vivent actuellement de secours. Depuis 1930 le nombre des chômeurs grossit chaque année de la jeune génération qui pousse et qui sort des écoles et des collèges. C'est ce qui explique que malgré l'emploi plus considérable le chômage n'a pas diminué. L'un des devoirs de cette commission devrait donc être de s'appliquer à résoudre le problème en plaçant sur la terre des gens pris dans les rangs des chômeurs.

Nous avons dans le passé affecté de fortes sommes d'argent au transport des immigrants

d'Europe dans l'Ouest canadien. Un examen général de la situation révélerait peut-être certaines régions du Canada où les chômeurs seraient les bienvenus. Naturellement, les provinces, et les municipalités également, auront leur mot à dire. L'idée serait de chercher à s'assurer du succès des gens, une fois placés. La question de savoir ce que nous ferons de notre excédent de population actuellement sans emploi me hante sans cesse.

Mon très honorable ami a parlé des camps mentionnés dans le discours du trône. Le paragraphe général touchant ce sujet ne le satisfait pas entièrement. Ces camps furent placés sous la direction du département de la Défense nationale, mais je lui ferai observer qu'il convient de les mettre sous la direction du ministère du Travail. C'est le département qui s'occupera le plus activement de fournir du travail aux hommes réunis là. Je connais le zèle du ministre actuel du Travail. Il a examiné toute la situation et il en est peut-être arrivé à certaines conclusions intéressantes. Je suis certain que lorsque la politique du gouvernement sera énoncée, l'on constatera que le transfert est à propos.

Mon très honorable ami a plaisanté sur la mention dans le discours du trône de la fermeture d'une usine à Sherbrooke. Je crois qu'il devrait relire ce paragraphe. Il y constatera que la question dépasse de beaucoup la fermeture d'une usine. Il nous a dit qu'il n'avait pas beaucoup suivi les discussions durant la campagne électorale, non plus que des émissions radiophoniques. S'il les avait suivies, il saurait que le premier ministre actuel avait en sa possession des circulaires répandues dans certaines villes industrielles avertissant les employés que si le parti libéral prenait le pouvoir, les industries ou usines en opération dans ces villes cesseraient de fonctionner. Pas plus que mon honorable ami je n'ai suivi les discussions, au jour le jour, mais je sais que le premier ministre a déclaré que toute usine ou industrie qui cesserait ses opérations à cause de l'avènement du gouvernement libéral aurait à se justifier et que toute la question de la concurrence intérieure ou extérieure serait enquêtée à fond. C'est ce qui a décidé le premier ministre à proposer cette enquête à son cabinet.

Mon très honorable ami a parlé de l'accord de commerce entre le Canada et les Etats-Unis. Il n'a pas examiné bien attentivement la convention déposée sur la table de cette Chambre, mais il a fait observer qu'en matière aussi importante il est dangereux de se presser. Je lui ferai remarquer que l'ancien gouvernement étudiait la situation depuis assez longtemps et qu'il a dû recueillir des données considérables en vue d'engager des négociations avec les Etats-Unis. Quelques